



Herbeys Infos

Bulletin Municipal

N° 270

Octobre/Novembre/Décembre 2024



Voilà déjà le mois de décembre et avec lui le dernier Bulletin de cette année 2024.

Ce dernier trimestre se termine après avoir apporté son lot de festivités pour le plus grand plaisir de chacun. La programmation des animations à la MPT a été très riche et vous avez été très nombreux à l'apprécier.

Je profite de cet éditto pour remercier les nombreux bénévoles qui distribuent votre Bulletin mais également ceux des associations qui permettent cette précieuse diversité d'activités culturelles et sportives, rythmant ainsi la vie de la Commune tout au long de l'année.

La prochaine date à retenir est le vendredi 20 décembre : petits et grands, la Commune vous invite à accueillir, devant la MPT, le Père Noël qui distribuera ses papillotes et proposera chocolat et vin chauds... un beau moment de convivialité en perspective !

L'année 2025, s'ouvrira avec la soirée de présentation des vœux, le vendredi 17 janvier, toujours à la MPT. J'ai toujours autant de plaisir à vous recevoir, à échanger et vous écouter.

Les élus seront également présents pour vous permettre ce dialogue.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une agréable fin d'année et de très belles fêtes....

Bien à vous.

Le Maire,
Françoise FONTANA.

*Françoise FONTANA,
Maire d'Herbeys
et le Conseil municipal
ont le plaisir de
vous accueillir à l'occasion
de la cérémonie des vœux
le vendredi 17 janvier 2025
à 19h à la Maison Pour Tous.*



**Vendredi 20 décembre
à 16h30,
à la sortie de l'école,
le Père Noël viendra
voir les enfants
devant la Maison Pour
Tous !**



**Joyeuses Fêtes
de fin d'année !**



**La Mairie sera fermée
lundi 30 décembre
et
mardi 31 décembre
2024**

Mairie d'Herbeys

www.herbeys.fr

Téléphone : 04 76 73 63 76 Fax : 04 76 72 09 65

Courriel : commune.herbeys@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.herbeys.fr>

Pour contacter vos élus : prenom.nom@herbeys.fr

Merci de mettre la commune d'Herbeys en copie de vos mails pour vous assurer que vos messages sont pris en compte lorsque vos élus sont absents.

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi : 8h30 - 11h30 / 13h30 – 19h00

Mardi, mercredi, jeudi : 8h30 – 11h30

Vendredi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 17h00

Bibliothèque Municipale

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h

Vendredi : 16h - 19h

Samedi : 9h-12h

Horaires des tondeuses et machines à respecter :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 19h00

Les samedis de 9h00 à 12h00

et de 15h00 à 18h00

Interdit dimanches et jours fériés

Arrêté Préfectoral n°38-2016-05-12-0005

Interdiction du brûlage des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel pour tous.

Chasse : la chasse est ouverte

toute la semaine sauf le vendredi du 8 septembre 2024 au 27 février 2025.

Vigilance cambriolage

Prévenir la gendarmerie de St-Martin-d'Uriage au 04 38 42 03 08 en cas de comportement suspect.

ENEDIS

Accueil Raccordement Electricité :

09 69 32 18 11

www.connect-racco.enedisdistribution.fr

Raccordement producteurs

(photovoltaïque, éolien... : 09 69 32 18 00

Accueil administrés :

Dépannage : 09 72 67 50 38

Autres renseignements : 09 69 32 18 53

Télécharger gratuitement l'application «ENEDIS à mes côtés». Les clients pourront contacter facilement les services dépannage ou raccordement d'ENEDIS, obtenir des informations sur les coupures d'électricité et des recommandations en matière de prévention des risques électriques.

**Sandrine Martin-Grand
et Michel Doffagne, conseillers
départementaux, sont à votre disposition
pour vous rencontrer.**

Rendez-vous auprès de leur collaboratrice Nathalie Béranger au 04 76 00 37 47 ou par courriel: nathalie.beranger@isere.fr

Sommaire

- ☞ Informations diverses : pages 2 à 4
- ☞ Annonces : page 3
- ☞ Recensement : pages 6 et 7
- ☞ Agriculture et biodiversité : pages 8 et 9
- ☞ Ça s'est passé près de chez vous : pages 10 à 13
- ☞ CR du Conseil municipal du 25/11/2024 : pages 14 à 18
- ☞ Bibliothèque : page 19
- ☞ Dates à retenir: page 20

Régie Eau et Assainissement de la Métro : 04 76 59 58 17

Régie des Eaux de la Métro:

Secrétariat secteur : 04 85 59 50 00

Astreinte : 04 76 98 24 27

**Les habitants ont accès librement à l'ensemble des
22 déchetteries de l'agglomération grenobloise**

(cf liste <http://www.lametro.fr/107-dechetterie-grenobleagglomeration.htm>)

Déchetterie de Vaulnaveys-Le-Haut Tél : 04 76 03 26 80 :

du lundi au samedi 8h15-12h00 / 13h00-17h30

du 1er juillet au 31 août : du lundi au vendredi 8h15-15h00

et le samedi 8h15-12h00 et 13h00-17h00

Ramassage des poubelles : le vendredi.

Bacs de recyclage sur la place du marché et au terrain de sport

Commande de containers, de composteurs : 0 800 500 027

Permanence architecturale : prise de rdv avec l'architecte conseil au 04 85 59 99 35 ou par courriel henry.galindo@grenoblealpesmetropole.fr

Relais Assistants Maternels : contacter le 04 76 78 89 09

Cabinet médical d'Herbeys : contacter le 04 80 42 24 77

Kinésithérapeute Herbeys : 358 route d'Uriage contacter le 09 70 99 79 73

Conciliateur de justice (Maison des Habitants Capuche à Grenoble) :

contacter le 04 76 87 80 74

Maison de justice et du droit (25 avenue de Constantine à Grenoble) :

contacter le 04 38 49 91 50 / mjd-grenoble@justice.fr

Défenseur des droits : contacter le 09 69 39 00 00 ou

www.defenseurdesdroits.fr

Plateforme solidarité femmes : 3919

Marché d'Herbeys : dimanche de 9h00 à 12 h00 en face de la Mairie : boulanger, fromager, boucher, vins et jus de fruits, fruits et légumes, articles artisanaux en tissu. En saison : légumes locaux.

Inscriptions rentrée scolaire 2025-2026

ENFANTS NÉS EN 2022 ET NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE

Première étape : inscription en Mairie

- Avec les pièces suivantes : livret de famille et justificatif de domicile récent. La Mairie vous délivrera alors un certificat d'inscription signé par Madame le Maire.
- Prendre contact avec la Directrice de l'école par mail : ce.0380633g@ac-grenoble.fr pour arrêter un rendez-vous : lundi 13 janvier entre 13h30 et 17h30 et lundi 20 janvier entre 8h30 et 17h00.

Deuxième étape : inscription à l'école

Le jour de l'inscription administrative à l'école, merci de vous munir des photocopies ou originaux suivants :

- carte d'identité ou passeport,
- livret de famille,
- carnet de santé de votre enfant à jour des vaccinations obligatoires ou certificat médical de non-vaccination établi par le médecin.
- certificat d'inscription signé par Madame le Maire.

A noter : la Directrice ne fera pas de visite individuelle de l'école au moment de l'inscription, une visite collective sera proposée en fin d'année.

Cimetière

Il a été constaté dans l'ancien cimetière que de nombreuses tombes sont en état d'abandon. Aussi, afin de disposer de concessions libres pour ceux qui le souhaitent, mais également pour améliorer l'état général du cimetière, la Commune a lancé au mois d'octobre une **procédure de reprise des concessions abandonnées**.

Cette opération, prévue par les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code général des collectivités territoriales, **consiste à constater l'état des concessions perpétuelles non entretenues montrant de sérieux signes d'abandon, par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.**

Si l'entretien du terrain communal incombe à la Commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droits. Mais, dans la plupart des cas, les concessionnaires de ces concessions perpétuelles sont décédés et nous n'avons plus d'ayants-droit connus pour assurer l'entretien des tombes qui se délabrent.

Nous recherchons les descendants et ayants-droit de ces sépultures et comptons sur la participation active des herbi-geois pour informer les proches ou les familles ayant déménagé.

La liste des sépultures soumises à cette procédure est affichée en Mairie et à l'entrée du cimetière.

De petites plaquettes ont été apposées sur les tombes concernées, destinées à informer les familles et les inviter à se faire connaître en Mairie.

Pendant toute la procédure qui s'étale sur 1 an, chaque famille pourra intervenir pour remettre la concession en bon d'état d'entretien ; dans ce cas la procédure de reprise sera alors levée. A l'issue de cette période, la Commune reprendra les emplacements restés dans le même état durant cette année.

C'est donc peut-être l'occasion pour chacun des concessionnaires de procéder au nettoyage de sa concession : taille des branches des arbres qui empiètent sur les concessions voisines, enlèvement des mauvaises herbes, arrachage des gros arbres et arbustes qui soulèvent les concessions voisines.

Pour toute demande de renseignement ou information à nous communiquer, veuillez-vous rapprocher auprès de la Mairie.

Annonce

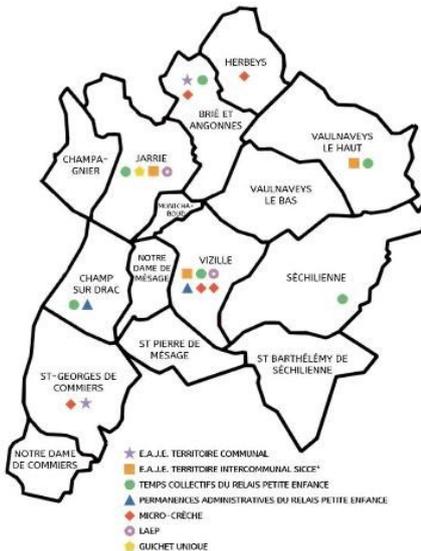
Lundi 18 novembre, une perruche a été trouvée dans notre jardin à Romage. Elle a été mise à l'abri. Son propriétaire est recherché au plus vite.

Merci de contacter le 0632 59 99 77 en laissant vos coordonnées.

Le SICCE et votre commune.



Le Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfances (SICCE) offre des services pour la Petite-Enfance et la Parentalité. **C'est également un Projet Social de Territoire pour le développement des services aux familles sur le territoire couvrant 15 communes dont Herbeys.**



Le Guichet Unique est à votre disposition pour vous renseigner, vous guider et vous accompagner dans votre recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif. En effet, le territoire du pays vizillois compte **5 établissements d'accueil du jeune enfant (crèches), 3 micro-crèches dont Herbe et Baby à Herbeys** pour permettre aux familles de concilier vie familiale et professionnelle mais aussi pour offrir un espace d'éveil et de socialisation pour tous les enfants, que leurs parents travaillent ou non.

Le territoire compte environ **130 assistants maternels** répartis sur l'ensemble des communes. **Le Relais Petite Enfance** est un service d'information, d'échange et de soutien pour les parents de jeunes enfants, assistant maternel ou garde à domicile.

« **Bleu-citron** », **lieu d'Accueil Enfants-Parents** est quant à lui un espace d'écoute et d'échanges où les parents peuvent se rencontrer, se détendre et faire une pause. Les enfants peuvent jouer et appréhender la vie en petit groupe et la socialisation avant l'école.

Le SICCE est ainsi le service de référence pour la Petite-Enfance et la Parentalité. Par la signature de la **Convention Territoriale Globale** avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département, le SICCE élargit ses compétences vers une politique au service des populations. Cette convention Territoriale Globale invite les acteurs à construire un **Projet Social de Territoire**. Ainsi, le SICCE souhaite favoriser le développement et l'adaptation des équipements pour **l'ensemble des services aux familles concernant la Petite-Enfance, l'Enfance, la Jeunesse et la Parentalité.**

Le SICCE est un syndicat administré par un élu titulaire et un élu suppléant par commune. Il est présidé par Raphaël Guerrero, Maire de Jarrie, la 1ère Vice-Présidente est Catherine Troton, Maire de Vizille. En ce qui concerne votre Commune, l'élu titulaire est Isabelle Paturel.



SICCE : 100 montée de la Creuse, Jarrie.
Tel 04 76 78 89 09
Retrouvez toutes les informations sur le site web du SICCE : <https://lesicce.fr>

Mobilité douce : les Herbigeois témoignent !

n°5

Un réseau d'autopartage entre voisins



« Vivre à Herbeys sans voiture, c'est possible grâce à l'autopartage ! Nous avons mis en place ce système de voitures partagées avec un petit groupe d'habitants du Noyaret. »
Fanny et Romain (27 ans)

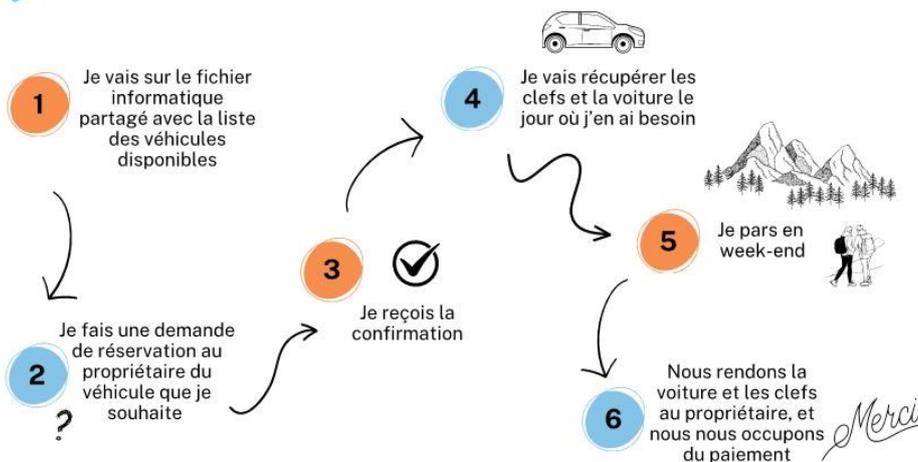
Le principe

Pourquoi ?

- Permettre à ceux qui n'ont pas de voiture de ne pas en acheter
- Permettre à ceux qui ont déjà une voiture de changer ponctuellement de modèle selon leur besoin : gros véhicule pour transporter des choses volumineuses ou partir à nombreux ; petit véhicule pour moins polluer sur un petit trajet...
- Inciter ceux qui ont 2 ou 3 véhicules à en revendre un

Comment ?

Exemple : nous voulons partir en week-end en montagne



- Un contrat très précis avec les modalités de prises en charge financière (dont la gestion de l'essence), les responsabilités en cas d'accident,...

- 11 véhicules à disposition
- 4 usagers sans véhicule
- 13 foyers concernés
- 2200 km parcourus en autopartage en 6 mois

Bilan

Ce que j'apprécie

- Ne pas avoir de voiture alors que nous vivons à la campagne
économies financières
- Inciter les personnes qui ont plusieurs véhicules à en revendre un
- Mutualiser et optimiser les déplacements
- Pouvoir profiter de véhicules adaptés selon nos besoins
- Avoir créé des liens de confiance avec nos voisins



Ce que cela implique

- Une organisation conséquente
- Une nécessité de prévoir avec un peu d'avance ses déplacements
- Le fait de devoir aller chercher le véhicule à pieds

Vous êtes intéressés ?

Ce système pourrait être mis en place dans d'autres hameaux d'Herbeys. Vous voulez des renseignements ?
Contactez le CCH ! infos@collectifcitoyenherbeys.fr

Recensement de la population d'Herbeys du 16 janvier au 15 février 2025

1. Vous recevrez **un courrier début janvier**.
2. Vous recevrez ensuite, dans votre boîte aux lettres ou via la visite de l'agent recenseur, **une notice internet contenant vos codes personnels de connexion et les identifiants de votre logement pour répondre sur internet : le-recensement-et-moi.fr** Vous pourrez également répondre sur papier.

Qui et où ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale :
le logement que vous occupez quotidiennement.



Et si je ne suis pas chez moi ?

Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant. Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?

Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.



Je suis étranger.

Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.



Militaire, je vis dans une caserne.

Vous êtes recensé dans votre caserne.



Pourquoi ces questions ?

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
Votre **nom**, votre **prénom** et votre **adresse** sont nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2026.

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).

Répondre en ligne au recensement c'est simple, rapide, sûr

Comment faire ?

Allez sur le site : <https://le-recensement-et-moi.fr>

Cliquez sur « Ici, je réponds au questionnaire »

En vidéo, scannez-moi →



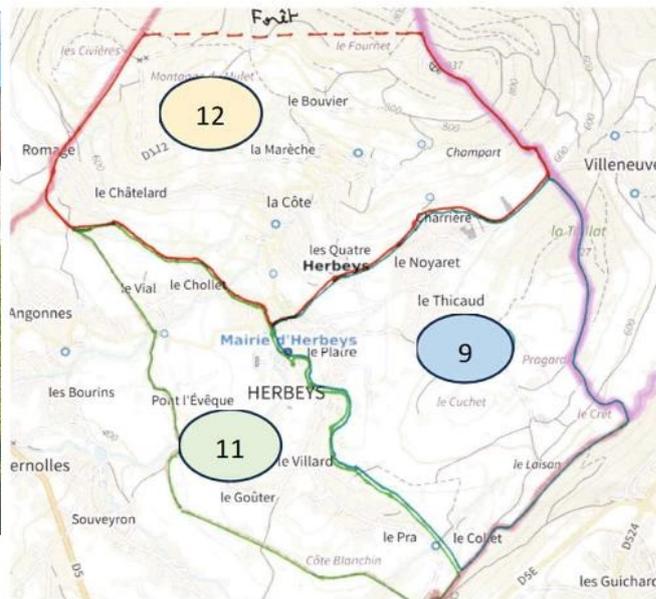
Plus d'informations en vidéos sur le site de l'INSEE

<https://www.insee.fr/fr/information/7745452>

L'équipe chargée du recensement sur Herbeys

Le territoire de la commune est découpé en 3 districts d'environ 240 logements chacun avec un agent recenseur par district.

Une équipe d'herbigeois qui connaissent bien la commune, soucieux de rendre service, sachant se rendre disponibles, capables de confidentialité et ...qui aiment marcher par tous les temps !



De gauche à droite :

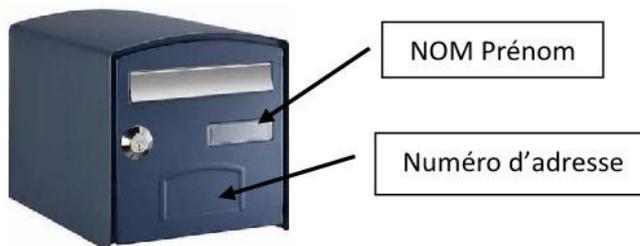
Françoise Reiller (zone 12), Christian Navarre (zone 9), Patrick Lacour (zone 11)

Coordinatrice Odile Souvignet, élue

Odile.souvignet@herbeys.f

Pour leur faciliter le travail

Pensez à **rendre lisible** votre nom sur la boîte aux lettres et sur la porte. La plaque affichant votre numéro d'adresse doit être fixée à l'entrée.



Merci à vous de leur offrir le meilleur accueil

Françoise Fontana, Maire d'Herbeys

Agriculture et biodiversité

Echanges fructueux entre éleveurs et écologues sur la gestion de pelouses sèches sur Herbeys dans le cadre du projet Pâtur'Ajuste



Ce mardi 19 novembre, **Jean-Pierre FINE, éleveur d'ovins à Herbeys, a présenté, sa démarche de pâturage de la pelouse sèche classée Znieff- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique- située à Champart à Herbeys.** Il travaille depuis un an avec une ingénieure agronome et un botaniste à la valorisation de ces 6,5 ha de ressource fourragère, riche d'une biodiversité spécifique déjà adaptée à la sécheresse. **Jannick MURIENNE, éleveuse de bovins** engagée elle aussi dans cette réflexion sur une pelouse sèche à la Marèche à Herbeys, a nourri les échanges de son expérience.

Une vingtaine de professionnels se sont retrouvés à la ferme du Goûter de Jean-Pierre à 13h autour d'un café puis sur la parcelle. Malgré un froid tenace et une pluie menaçante, tous ont tenu bon ! Eleveurs de bovins, d'ovins ou de chevaux, apiculteurs, stagiaires, ingénieur agronome, botanistes, chargés de mission en écologie, élus, tous ont découvert la beauté du site, **tous ont salué l'engagement de Jean-Pierre.** En effet, l'accès à la parcelle est difficile, la pente très accentuée. Il faut installer les filets, les déplacer pour quelques jours seulement.



Parcelles communales de Champart classées Znieff

Au-dessus de la route d'Uriage

Cette Znieff est caractérisée par un **sol peu profond, une orientation très ensoleillée qui conduisent à des phases de sécheresse marquées.** Les graminées ne sont pas celles des prairies vertes. Certaines fleurs caractérisent ces pelouses dont les orchidées. Les genévriers marquent le paysage depuis la route de Villeneuve d'Uriage.



Sans pâturage, le milieu se referme, la forêt conquiert du terrain dont les pins ici. La perte de ces milieux constituerait une perte de biodiversité sur notre commune. Seul un troupeau de brebis peut maintenir le milieu ouvert. Le mode de pâturage influe sur la dynamique des végétaux : limitation des ligneux et du brachypode, herbe touffue qui freine la germination des graines de certaines fleurs. En retour, ces végétaux sont un bon complément à l'alimentation des brebis et au maintien du troupeau en bonne santé. Donnant donnant. Le broyage mécanique pourrait-il aider ? Tout dépend des végétaux et du moment dans leur croissance ! Certains repartent de plus bel sous le stress biologique provoqué par la broyeuse ! Décidément bien complexe que le travail de Jean Pierre !

Des questions environnementales aux approches multiples

Biodiversité des espèces, des écosystèmes

Conserver les pelouses sèches de la commune c'est **conserver la diversité des habitats, des écosystèmes sur Herbeys**

Climat

Mieux connaître les espèces présentes dans ces milieux ouverts, **véritables réservoirs d'espèces déjà adaptées à la sécheresse**

Agriculture locale

Maintenir les espaces ouverts pâturables à disposition des éleveurs

Patrimoine

Garder ces **lieux de mémoire témoins de l'alliance entre l'homme, ses troupeaux et la nature au fil des générations**

Un vif remerciement aux agriculteurs de la commune engagés sur ces problématiques



Les élus tiennent également à remercier Coralie SAILLET de l'ADDEAR38 (réseau de l'agriculture paysanne), Anaïs BAVAROT du Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère et Anaïs Mas, technicienne, flore à Gentiana ainsi que la Métropole qui a financé ce projet.

Ça s'est passé près de chez vous...

Foire d'Automne : quelle foire !

La traditionnelle Foire d'Automne, qui se tient chaque année le 3ème dimanche d'octobre, a battu son plein ! Les pompiers avaient préparé « la veille » 630 mètres de boudins et 80 kilos de diots. Notre boucher/charcutier Jonath, installé à Herbeys il y a 3 ans, a fourni gracieusement le sang porcin nécessaire à la confection du boudin. Cette année encore, il a offert 150 litres. Un grand merci à lui pour cette aide aux pompiers.



Pour cette édition 2024, l'étal des pompiers n'était pas à la caserne mais au cœur du village, regroupant autour de lui, des commerçants et artisans mais aussi une vingtaine de stand inscrits au vide-greniers.

Sur une partie de la place, des ateliers de gestes de premiers secours se sont enchaînés.

Une clique rutilante de cuivres et de percussions a regroupé autour d'elle l'ensemble de la Foire pour une aubade des plus joyeuse.



Inauguration de La Grange

Vendredi 8 novembre, à 18h30, devant La Grange, les herbigeois ont assisté à une double cérémonie. D'une part, la célébration de la rénovation de La Grange. D'autre part, l'inauguration de la micro-crèche Herbe et Baby. La crèche est située au rez-de-chaussée de la Grange tandis que le 1^{er} étage de 140 m² est dédié à un espace de réunions et de bureaux à la location. L'ensemble du bâtiment est la propriété de la Commune, c'est-à-dire « des habitants, des herbigeois », comme l'a souligné Françoise FONTANA, Maire d'Herbeys. Ce qui n'est pas le cas, en revanche, du château et de son parc, qui sont une propriété privée et un site classé.

C'est dès l'année 2017 qu'une première réflexion avait été menée par les élus concernant la réhabilitation de cet édifice patrimonial. L'objectif étant sa mise en valeur.

La réhabilitation est l'œuvre des architectes Florian Golay et Noémie Guimard, en lien étroit avec l'Architecte des Bâtiments de France. La mission d'OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) a été confiée à Karl Lombard.

Pour un budget d'environ 1,3 millions d'euros subventionné par l'État à hauteur de 40 % (grâce à la Dotation d'Équipement en Territoire Rural (DETR) et du Fonds de soutien à l'investissement local), par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (12 %) et le Département (27 %). Les études ont été financées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). L'autofinancement de la Commune passe par un emprunt bancaire qui sera en partie couvert par les loyers.

A la tête de cette crèche et ancienne herbigoise, la franco-américaine Andrea CRISTIANI. Elle est titulaire d'un master en gestion des entreprises sociales de l'Université Columbia de New York, complété du diplôme d'accompagnant éducatif petite-enfance. Elle assure la direction de la crèche, et notamment les inscriptions, les ressources humaines, le lien avec les organismes en charge de la Petite-Enfance. Elle encourage la pratique quotidienne de la langue anglaise. Cette crèche a une capacité d'accueil de 12 enfants, âgés de 2 mois et demi à 3 ans. "Je suis heureuse d'accueillir les familles d'Herbeys dans ce magnifique bâtiment. J'espère que ce lieu deviendra un point de rencontre et de partage pour tous." conclut-elle.



Halloween

Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants du village ont pu profiter des festivités d'Halloween organisées par l'APEH, avec un atelier confection de citrouille et maquillage ainsi qu'une joyeuse déambulation qui a débuté par une visite aux enfants de la crèche. Elle s'est conclue par un moment convivial sur le parvis de la MPT autour de délicieux gâteaux et d'une succulente soupe de citrouille, préparés et servis par les parents bénévoles de l'association.



Vendredi 18 octobre, un pique-nique était organisé à la cantine d'Herbeys avant le début des vacances scolaires. Les enfants du primaire ont fêté Halloween et se sont déguisés ainsi que les agents du périscolaire. Sorcières, fantômes, monstres... ils ont fait preuve de beaucoup d'imagination. Ils ont adoré se déguiser, et ont profité tous ensemble de ce bon moment animé par un fond musical qui a engendré des danses de monstres ! Les enfants de maternelle ont été maquillés pendant le temps périscolaire du soir.



Cérémonie du 11 novembre



La commémoration de l'Armistice a eu lieu lundi 11 novembre devant le monument aux morts. Remerciements à Jean BORTOLOTTI, Président de l'UMAC, qui a conduit la cérémonie avec Madame le Maire, à Mesdames et Messieurs les anciens combattants, porte-drapeaux, à Messieurs les représentants de la sécurité publique et au 7ème bataillon des chasseurs alpins de Varcès représentant les forces armées. Remerciements également à la clique Herbeys/Brié, aux élus et à tous nos jeunes herbeigeois.



Le public était au rendez-vous

Herbeys

Le Varçois Mickaël Bièche a fait rire le public avec *Classe moyenne*

C'est devant une salle comble que l'humoriste Mickaël Bièche a donné son seul-en-scène intitulé *Classe moyenne*, ce vendredi 15 novembre, à 20 h 30, à la Maison pour tous d'Herbeys.

S'en sont félicités Claude Zambon, directeur de la MPT depuis des années, Fabrice Aubert, conseiller municipal délégué à la culture et Benjamin Saby qui avaient remarqué cet humoriste local et avaient souhaité le recevoir dans la commune.

Mickaël Bièche a grandi à Varcès où, à l'âge de 7 ans, il a découvert le théâtre au centre social de la ville. Il s'est formé au conservatoire d'art dramatique de Grenoble ainsi qu'en cours du soir à la Ligue d'impro 38. Il a suivi le cours Simon à Paris durant trois ans. Il intervient tous les lundis à 7 h 20 dans le 6/9 de France Bleu Isère.

La troupe du rire en première partie

Entre deux dates de son tour de France entre Antibes, Montélimar, Lyon ou Chambéry, le spectacle *Classe moyenne* s'est arrêté à Herbeys. Son seul-en-scène, écrit avec l'aide de Gérémy Crédeville et Martin Racine, tourne depuis l'année 2022. Il a été récompensé par le Prix du ju-



Louvat, Marina Novic et, le bras levé, Michaël Bièche.
Photo Le DL/C.P.C.

ry au festival national de Tournon et Tain-l'Hermitage.

Une soirée durant laquelle les rires se sont enchaînés. Passant par l'accent grenoblois, les via ferrata, les randonnées, le ski bar ou le tram de Grenoble, Mickaël Bièche sait parfaitement se distinguer des Français moyens.

En première partie, quatre de ses élèves de La troupe du rire - Marina Novic, Chriss Louvat, Florent Martinez et Sylvain de son nom d'artiste -

se sont produits avec talent devant les Herbeigeois.

La troupe du rire est un regroupement d'humoristes pour aider les humoristes amateurs à devenir des pros ! Mickaël y intervient tous les mardis. Dès que les humoristes sont prêts, ils montent sur la scène du Beer Square à Grenoble. Ensuite, les meilleurs sketches de la saison se jouent au Villard Comedy Show.

● C.P.C.

C'est devant une salle comble que l'humoriste Mickaël BIECHE a donné son seul-en-scène intitulé *Classe moyenne*, ce vendredi 15 novembre, à 20h30, à la Maison pour tous d'Herbeys.

Une soirée durant laquelle les rires se sont enchaînés. Passant par l'accent grenoblois, les via ferrata, les randonnées, le ski bar ou le tram de Grenoble, Mickaël Bièche sait parfaitement se distinguer des Français moyens.

En première partie, quatre de ses élèves de La troupe du rire (Marina Novic, Chriss Louvat, Florent Martinez et Sylvain de son nom d'artiste) se sont produits avec talent devant les herbeigeois.

Compte-rendu du Conseil municipal du 25 novembre 2024

L'an deux mille vingt – quatre, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Etaient présents : Fabrice AUBERT, Denis CLOR, Éric DEGROISSE, Dorisse DELEPINE, Franck FLEURY, Françoise FONTANA, Annick MICHOU, Isabelle PATUREL, Pascal RABOT, Odile SOUVIGNET, Gilberte TORRE, Olivier ULRICH.

Absent : Caroline DECOOL

Absents excusés : Stéphane VINCENT (pouvoir donné à Françoise FONTANA),

Secrétaire de séance : Franck FLEURY

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de votants : 13

Nombre de membres présents : 12

Les délibérations relatives au renouvellement du bail à ferme pour la parcelle AB 27 et celle relative au vœu de représentativité des communes au sein de la Métropole sont reportées : à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil : à l'unanimité.

N°2024- 44

Objet : Protection sociale complémentaire prévoyance – adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion 38 (CDG38)

Rapporteur : Françoise FONTANA

Vu le Code général de la fonction publique : articles L 827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire ;

vu le Code général de la fonction publique : articles L 221-1 et suivants relatifs à la négociation et accords collectifs ;

vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 ;

vu la délibération du 11 juillet 2024 du conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Isère attribuant la convention de protection sociale complémentaire ;

vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion de l'Isère et Collecteam/ Allianz Vie en date du 31 juillet 2024 ;

vu la délibération 2024-015 en date du 25 mars 2024 Conseil municipal décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

vu l'avis du comité social territorial du 19 novembre 2024, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité.

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2025, les employeurs publics territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire « prévoyance » (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès) pour un montant minimum de 7 € brut mensuel.

Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

En tant qu'établissement de mutualisation, le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025, pour une durée de six ans, le prestataire retenu étant le groupement COLLECTEAM – ALLIANZ Vie.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation proposée par le CDG38.

Il revient ensuite à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat groupe prévoyance sans questionnaire médical et sans délai de stage.

Participation financière de l'employeur :

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant adhéré individuellement au contrat proposé.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulé dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent.

L'aide financière mensuelle doit être au minimum de 7 € brut mensuel. Etant précisé que, par délibération du 11 juillet 2024, le conseil d'administration du CDG38 a décidé, à l'unanimité, de préconiser aux employeurs de tendre, si possible, vers un montant de 26 € brut mensuel.

Garanties proposées et montant des cotisations associées.

Pour rappel, les garanties proposées correspondent à celles figurant dans l'accord national du 11 juillet 2023 signé entre les associations représentatives des employeurs de la FPT et les organisations syndicales nationales. Elles sont détaillées ci-dessous, pour les employeurs de moins de 1 000 agents.

Considérant l'intérêt de proposer aux agents une couverture prévoyance de qualité et solidaire.

Le Conseil après avoir délibéré, décide :

- **d'adhérer** à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1er janvier 2025 ;
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- **de fixer** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € brut par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation ; *7€ minimum par mois par agent à compter du 1er janvier 2025 ; attention la participation doit être exprimée en montant et non en pourcentage, elle peut être modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent.*

L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés ;

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour la prévoyance.

Vote : unanimité

N°2024- 45

Objet : GAM - Rapport d'activité 2023 de Grenoble Alpes Métropole

Rapporteur : Franck FLEURY

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2023 de Grenoble-Alpes Métropole doit faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil municipal en séance publique.

Le rapport 2023 « Une action publique engagée pour un territoire en mouvement », présente les principales actions menées ainsi que les chiffres concernant les domaines budgétaires, l'économie et le commerce, la cohésion sociale et l'égalité, l'emploi et l'insertion, l'urbanisme et l'aménagement, les espaces publics et les ouvrages d'art, l'énergie, la qualité de l'air, la gestion des déchets, la gestion de l'eau ainsi que la biodiversité, l'agriculture et l'alimentation.

Le rapport d'activité détaillé 2023 de Grenoble-Alpes Métropole est disponible sur le lien <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/missions>

Le Conseil municipal :

- **prend acte** du rapport annuel 2023.

N°2024- 46

Objet : GAM - Présentation des rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains

Rapporteur Franck FLEURY

Conformément aux articles L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 02 mai 2007, les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement ont été présentés au Conseil métropolitain le 05 juillet 2024.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur ces rapports, disponibles sur le site internet de la Métropole : <http://www.grenoblealpesmetrople.fr>

Le Conseil :

- **prend acte** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de service de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole,
- **prend acte** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de service d'assainissement de Grenoble-Alpes Métropole.

N°2024- 47

Objet : Décision modificative des crédits budget général 2024 – DM1

Rapporteur : Denis CLOR

Vu:

- l'instruction M57,
- la délibération communale n° 2024-010 du 25 mars 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024.

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire pour compléter les crédits liés aux remboursements des intérêts d'emprunts et à la réalisation de travaux.

Il est proposé au Conseil de procéder au virement de crédits suivants :

Dépenses/ Recettes	Section	Chapitres	Articles	Montants
Dépense	Fonctionnement	011	611	-1 000.00 €
Dépense	Fonctionnement	66	66111	+ 1 000.00 €
Dépense	Investissement	21	2111	- 15 000.00 €
Dépense	Investissement	23	231	+ 15 000.00 €

Après délibération, le Conseil :

- **valide** les virements de crédits indiqués ci-dessus;
- **charge** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : à l'unanimité

N°2024- 48**Objet : Renouvellement de la convention d'occupation précaire sur les parcelles AL 50 et AK 37**

Rapporteur : Odile SOUVIGNET

Vu :

le Code général des collectivités territoriales et en particulier son article L2121-29 ;
 la délibération n°2016-42 portant sur une convention d'occupation précaire du 01 juillet 2016 au 30 juin 2018, entre la Commune et Maurice MATTIO, pour la parcelle cadastrée sur la commune AL50 ;
 la délibération n°2018-20 portant sur le renouvellement de la convention précaire de la parcelle AL 50 ;
 la délibération n°2020-52 portant sur la réorganisation des baux agricoles aux Envers sur les parcelles communales ;
 la délibération 2023-05 portant sur le renouvellement de la convention d'occupation précaire sur les parcelles AL 50 et AK 37 ;
 la demande de Maurice MATTIO pour renouveler la présente convention.

Après délibération, le Conseil :

- **approuve** le renouvellement de la convention d'occupation précaire entre la Commune et Maurice MATTIO pour les parcelles cadastrées AL50 et AK37 sur la Commune d'Herbeys au lieu-dit « aux Enverts » pour une durée deux ans, renouvelable, à compter du 01 janvier 2025 ;
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention d'occupation précaire et lui donne pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : à l'unanimité

N°2024- 49**Objet : Renouvellement bail à ferme parcelles cadastrées AX 3, AK 33 et AK 34**

Rapporteur : Odile SOUVIGNET

Madame le Maire rappelle que par délibération du 08 février 2016, la Commune d'Herbeys a donné bail à ferme à Philippe ROUYER, représentant le GAEC du Thicaud concernant les parcelles communales cadastrées AX 3, AK 33 et AK 34 d'une contenance de 1 hectare 68 ares et 1 centiare, pour une durée de 9 ans.

Ce bail arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Considérant qu'un Espace Boisé Classé (EBC), protégeant la ripisylve le long du ruisseau de la combe de Pragard s'étend au sud des parcelles AK 33 et AK 34, il est nécessaire d'informer le preneur qu'une demande d'autorisation préalable devra être transmise avant toute coupe d'arbre sur ces parcelles.

Odile SOUVIGNET rappelle l'article L130-1 du Code de l'urbanisme relatif à l'interdiction de tout changement d'affectation dans le cadre du classement et l'article L. 421-4 qui stipule que dans tout espace boisé classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

Il est proposé de renouveler le bail pour une durée de 9 ans dans les mêmes conditions que le précédent bail à ferme (renouvellement par tacite reconduction); soit la même superficie moyennant un montant de fermage annuel défini par la variation de l'indice de fermage.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **accepte** le renouvellement du bail à ferme de Philippe ROUYER, représentant le GAEC du Thicaud,
- **précise** que ce nouveau bail pour la location de 1 hectare 68 ares et 1 centiare est renouvelé moyennant un montant de fermage annuel défini par la variation de l'indice de fermage, à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 9 ans consécutifs ;
- **autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Vote : à l'unanimité

N°2024- 50

Objet : Rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Françoise FONTANA

Madame Le Maire expose que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2025 les opérations de recensement de la population.

Le recensement de la population se déroulera dans la commune d'Herbeys en janvier et février 2025, en lien avec les services de l'INSEE, sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat.

Madame le Maire rappelle qu'il appartient aux communes de créer les postes et de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte. La commune aura à inscrire à son budget 2025, l'ensemble des dépenses spécifiques de recensement et en recettes la dotation forfaitaire de recensement.

Odile SOUVIGNET a été nommée Coordonnateur de l'enquête de recensement 2025.

Il est proposé au Conseil de créer 3 emplois d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-2 ;

vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés ;

vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158) ;

vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276 ;

vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune ;

vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 susvisé ;

vu l'arrêté du 16 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population.

Considérant la nécessité de délibérer afin de créer des emplois d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil :

DÉCIDE

Article 1 :

que Odile SOUVIGNET, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L. 2123-18 du CGCT ;

Article 2 :

de créer, en application de l'article 3, I, 1° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, 3 emplois non permanents d'agents recenseurs pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 20 février 2025 ;

Article 3 :

que les agents recenseurs recevront un montant forfaitaire de :

-100.00 € pour chaque séance de formation,

-150.00 € pour la réalisation de deux tournées de distribution (lettre d'information puis du formulaire de recensement),

-50.00 € pour le suivi des SMS et de la gestion informatique.

Pour l'intervention dans les foyers qui ne répondraient pas à l'enquête par internet, la rémunération par visite de logement sera, après service fait, de 2.50 € par foyer ;

Article 4 :

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 ;

Article 5 :

que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de cette affaire.

Vote : à l'unanimité

Fin de séance : 19h30

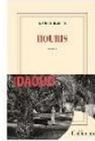
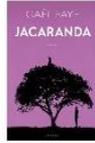
QUESTIONS DIVERSES : vœux du Maire vendredi 17 janvier 2025.

Médiathèque : L'actualité littéraire - Automne 2024

A
D
U
L
T
E
S

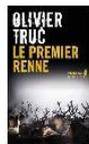
ROMANS

Les Merveilles - Viola Ardone
Thomas Helder - Muriel Barbery
Madeline avant l'aube - Sandrine Collette
Tenir debout - Mélissa Da Costa
Houris - Kamel Daoud
L'agrafe - Maryline Desbiolles
Jaracanda - Gaël Faye
La lumière vacillante - Nino Haratischwilli
Jour de ressac - Maylis de Kerangal
Les guerriers de l'hiver - Olivier Norek
La reine du labyrinthe - Camille Pascal
Tata - Valérie Perrin
Coyote - Sylvain Prudhomme
Récits de certains faits - Yasmina Reza
Les âmes féroces - Marie Vingtras



POLICIERS

L'ultime avertissement - Nicolas Beuglet
Les enchanteurs - James Ellroy
Pour rien au monde - Ken Follett
Le Pouilleux massacreur - Ian Manook
Le téléphone carnivore - Joe Nesbo
Tempête sur Kinlochleven - Peter May
En attendant le déluge - Dolores Redondo
Le premier renne - Olivier Truc



SCIENCE-FICTION

Vallée du silicium - Alain Damasio
Le problème à trois corps T2, T3 - Liu Cixin



BANDES DESSINÉES

Madeleine, Résistante - T3 - Morvan/Riffaud
La Ride - Simon Boileau / Florent Pierre
L'intranquille Monsieur Pessoa - Barral
Pillow man Grodet / Calmejane
Moi, Fadi, le frère volé - T1 - Riad Sattouf



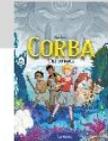
ALBUMS Enfants

Hou Hou - Georgette
Pirouette, cacahouette - S. Le Guen/C. Dall'Ava
Il était dix petites poules - S. Le Guen/D. Pinto
Pas prévu - Elo
L'écharpe porte bonheur - S. Moronval
L'histoire de la vache noire - B. Bottero / A. Meyer
Maman ours et la citrouille - R. T. Higgins
Le voleur de feuilles - A. Hemming



ROMANS Jeunesse

La vie selon Célia - Sara Pennypacker
Tête de fesses est plus beau que toi - B. Santini
La Chambre secrète - Colin Thibert
Le Chien du bout du monde - Colin Thibert
Quelque chose sur le coeur - Amélie Antoine
Wiggins, les enquêtes du jeune assistant de Sherlock Holmes - Béatrice Nicodème
Les enquêtes de Clem-La mystérieuse Mrs Walton - Catherine Kalengula
Corba, l'île du mage - Rémi Faure
Corba, le seigneur de la côte - Rémi Faure
Harry Potter - T1 à T5 - J.K. Rowling
Miss Agatha-Piège à Constantinople - C. Palluy
Bob Popcorn - Maranke Rinck



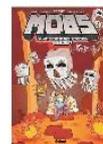
ROMANS ADOS

Ti Fol-Fille du volcan - Raphaële Frier
Le théorème du Kiwi - J. Schwartzmann
Omégamma T2 - J. Bigot/ N. Keraval



BANDES DESSINÉES

Mafalda, mon héroïne - Collectif
Voyage de malade - Joséphine Mark
Animal Jack T9 - Miss Prickly & Kid Toussaint
Game Over - T21, T23 Midam
Les enfants de la Résistance - T9 Ers/Dugomier
Jeanne des embruns - T1 Deveney/Varrel
Mobs, la vie secrète des monstres T4 Frigiel
Sofia - Davide Tosello + 13 ans
Le Clan des Otori - T1 - Melchior/Bachelier + 13 ans



J
E
U
N
E
S
S
E

Dates à retenir

A l'occasion des fêtes de fin d'année, deux dates supplémentaires sont programmées pour notre marché :

- le mardi 24/12/2024 de 8h30 à 13h00,
- le mardi 31/12/2024 de 8h30 à 13h00.

Le stationnement sera interdit sur l'esplanade du Centre Bourg. le terminus du bus de la TAG se fera sur les places « dépose minute » devant la Maison Pour Tous au 76 route de Tavernolles.



RÉUNION D'INFORMATION

ATTENTION AUX ARNAQUES

Sensibilisation des séniors aux actes de malveillance au domicile, dans la rue et sur internet, et les bons réflexes à adopter pour s'en prémunir.

CENTRE CULTUREL JEANNINE CREISSELS

VENREDI 13 DÉCEMBRE À 15H



Par la brigade de gendarmerie et la police pluri-communale de Saint-Martin d'Uriage

Vendredi 13 décembre 2024 à 20h à la Maison Pour Tous

C'est Noël avant l'heure avec le quatuor vocal "ARBA CANTÉ"

La rencontre de quatre femmes, quatre voix qui s'entremêlent. Elles visitent a cappella des chants traditionnels du Monde, en passant par la Méditerranée, les pays de l'Est, l'Afrique mais aussi des compositions originales inspirées de sonorités d'origines multiples. Quelle que soit leur provenance, les chants de leur répertoire expriment une part de nos héritages. C'est cette part instinctive, profonde, spirituelle et tout simplement humaine qu'elles souhaitent partager avec le public.

Des tableaux dessinent leur voyage, des mouvements se déploient laissant place à une poésie et une mise en espace singulière. Leur souffle est pur, des sourires au coin des yeux, avec une grâce d'où jaillissent d'intenses émotions.



Réservez en ligne sur le site <https://www.mpt-herbeys.fr>



CRÉER VOTRE LIVRE D'ARTISTE

Découvrez un terrain de jeu artistique, où l'image et les mots se rencontrent et dialoguent selon votre humeur. Venez raconter et illustrer vos Quatre saisons au gré de vos envies, sages ou audacieuses, et repartez avec votre propre livre d'artiste.

Aucune aptitude pré-requise !

Nombre de participants limité à 8 personnes. Matériel fourni.

Tarif : 30 € les 5 séances

Inscriptions sur le site de la MPT: www.mpt-herbeys.fr

Ateliers animés par Chantal LEGENDRE Chanath, artiste, peintre, sculptrice et poète.



Ateliers

Mardi 14 janvier
Mardi 21 janvier
Mardi 28 janvier
Jeudi 6 février
Mardi 25 février

de 14h à 17h

Médiathèque Herbeys